PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2020

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24 – 25 à partir de la délibération **2020/41**
Votes : 27 – 28 à partir de la délibération **2020/41**

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM, Antoine BRUNO à partir de la délibération **2020/41**

Excusés avec pouvoir :

- Madame Evelyne GUILLERMET a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
- Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET
- Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Excusés :

- Monsieur Frank SULTAN

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

ORDRE DU JOUR

Denis BARROERO
Je disais donc bonsoir tout le monde, il me semble qu'il y a une petite erreur de frappe qui crée comme un contresens. C'est dans la délibération sur les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués. C'est dans la réponse de Monsieur le Maire, il est écrit « je pense qu'il est légitime que vous nous laissiez faire vos preuves ». Le « vos preuves » devraient se transformer me semble-t-il en « nos preuves ».

Monsieur le Maire
Je pense que la formule se comprenait puisqu'il y avait le « nous » juste avant. C'est donc effectivement une faute de frappe que l'on pourra modifier sans difficulté et que l'on modifie immédiatement avant l'approbation du procès-verbal.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine STEKELOROM a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020/40 – Liste des contribuables pour la Commission Communale des Impôts directs

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DRESSE la liste comportant 32 noms à soumettre à la Direction Départementale des Finances Publiques chargée de constituer la Commission Communale des Impôts Directs et de désigner huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants répondant aux conditions prévues à l'article 1650 du Code général des Impôts ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
José PIGAGLIO	Jacquie CATANIA
André MARCA	Vincent GOYET
Luc MAISONNAVE	Christelle PAKULIC
Éric JOKUMSEN	Jérôme ADAM
Prisca BAZZALI	Sophie AMBERT
Guy STEKELOROM	Sandrine NEGRE
Rémy STAIANO	Patrick LAMBERT
§Éric VIVIN	Cindy GAUVIN
Julien DETREZ	Lucas GILLLY
Magali BARBEAU	Marie-Paule DELLAROVERE
Mireille GOYET	Éric BARRAT
Stéphane MARLOT	Frédéric SABATIER
Béatrice ALIPHAT	Marie-Aude PEZERIL
Jean-Claude METHEL	Roger BERNET
Rose-Marie QUAGLIATA	Christiane DE FIGUEIREDO
Muriel DI RUOCCO	Alexandre FALLETTA

Délibération n° 2020/41 – Détermination des modalités d'exercice du droit à la formation des élus et des modalités de remboursements des frais de formations

Béatrice ALIPHAT
J'ai une question concernant l'article cinq relatif aux priorités sur l'accès à la formation. Comment réagiriez-vous Monsieur le Maire si un élu de la minorité demande une formation qui ne serait pas dans les trois axes que vous avez proposés au départ ?

Monsieur le Maire
Je vous réponds très facilement et très simplement. Il y a un ensemble de formations qui sont accessibles gratuitement par l'ensemble du Conseil municipal, ce point-là concernent les formations payantes et même si l'on a des orientations principales, il n'y a aucun souci pour que les conseillers de la minorité puissent solliciter une formation qui ne rentrerait pas dans le cadre général fixé au départ.

Béatrice ALIPHAT
Les différentes priorités des conseillers ne font pas du tout référence aux thématiques des formations et il me semble que c'est important.

Monsieur le Maire
Ecoutez, les thématiques elles sont largement abordées puisqu'on a parlé des fondamentaux de gestion…

Béatrice ALIPHAT
Non mais comme priorité, dans l'article cinq vous ne refaites pas état de la notion de priorité des thématiques vous avez définies. Est-ce que cela fait partie des priorités ou pas du tout ?

Monsieur le Maire
L'article cinq fait en sorte que les conseillers qui n'ont pas pu avoir accès à des formations puissent en bénéficier indépendamment de la thématique que vous évoquez.

Béatrice ALIPHAT
Vous ne répondez pas mais ce n'est pas grave, merci.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées dans le rapport de présentation.

FIXE le montant prévisionnel des dépenses de formation à un montant ne pouvant être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus

DETERMINE le plafond du montant des dépenses de formation des élus locaux à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

REPARTIT les crédits au titre du droit à la formation de ses membres en attribuant un montant annuel équivalent à chacun d'entre eux

PRECISE que les dépenses de formation comprennent :

- les frais de déplacement et de séjour
- les frais d'enseignement (coûts pédagogiques),
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus du fait de l'exercice de son droit à la formation, justifiée par l'élu et plafonnée à 18 jours, et à une fois et demie la valeur horaire du SMIC par élu et pour la durée du mandat

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal

PRECISE qu'en application du 3ème alinéa de l'article L.2123-12 du CGCT, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité sera annexé au Compte Administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

ADOPTE le règlement intérieur ci-annexé

Délibération n° 2020/42 – Retrait de la délibération n° 2020-18 du 21 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au SYMCRAU

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

RETIRE la délibération n° 2020-18 du 21 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au SYMCRAU

Délibération n° 2020/43 – Avenants n° 1 aux lots n° 1 et n° 2 du MAPA2020-03 Création du Parc nature Crémieux

Jean Claude METHEL
Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Il y a une question que je voudrais poser à notre élu Monsieur Bruno. J'ai remarqué que dans les travaux non réalisés entraînant une moins-value, il y a un point qui concerne une couche de forme trottoir sud-ouest. L'abandon de cette partie du projet, quelle est son explication ? Il y a une nouvelle orientation ? J'aimerais bien que l'on s'exprime sur ce sujet.

Antoine BRUNO
À savoir que ce projet je l'ai pris aux trois quarts terminé.

Monsieur le Maire
En effet, il y a une partie qui n'a pas été réalisée qui concernait un projet antérieur porté par la municipalité antérieure, par votre équipe, qui visait à créer une passerelle pour rejoindre la Poste. Or, ce chemin que vous envisagiez ne correspondait pas au chantier historique et créait une gêne considérable pour les riverains donc il a évidemment été renoncé à un projet aussi fantaisiste et nous avons ajusté en conséquence l'aménagement du parc Crémieux.

Jean Claude METHEL
Monsieur le Maire, juste une petite remarque. Je ne veux pas polémiquer sur le sujet, j'ai bien entendu que c'était vous qui donniez la réponse et ça me va très bien mais je pense que l'on n'aurait pu éviter de parler de projet fantaisiste, c'est la remarque que je peux faire mais cela n'engage que moi.

Monsieur le Maire
Je vous remercie et je vous engage à aller en discuter avec les riverains.

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 22 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 1 au lot 1 (VRD, terrassements et maçonnerie) du MAPA2020-03 Création du parc nature Crémieux relatif à des travaux non réalisés et des travaux supplémentaires soit au global une incidence financière de 3 863,50 € HT soit 4 636,20 € TTC

APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 1 au lot 2 (métallerie) du MAPA2020-03 Création du parc nature Crémieux sans incidence financière pour une prolongation du délai d'exécution

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants

Délibération n° 2020/44 – Avenant n° 2 au MAPA2019-05 Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles et le centre de loisirs

Denis BARROERO
On a bien vu qu'il s'agissait du prix facturé par le prestataire mais j'imagine que le prix facturé aux familles n'a pas été modifié.

Monsieur le Maire
C'est très simple Monsieur Baroerro, là il s'agit d'un avenant au marché mais nous n'avons pas modifié le prix facturé aux familles sinon il y aurait eu une délibération. Donc je vous confirme que le prix a été maintenu.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 2 au MAPA2019-05 Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles et le centre de loisirs pour l'insertion d'un prix nouveau au marché en lien avec la crise sanitaire du COVID19

DIT que cet avenant sera applicable du 06 juillet au 31 août 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Délibération n° 2020/45 – Attribution du MAPA 2020-06 Réalisation du gros œuvre de l'Atelier des associations

Jean Claude METHEL
Alors Madame j'ai deux questions. J'aurais bien aimé connaître le budget estimatif du maître d'œuvre avec un moyen de levage qui était la grue à l'époque ou sans grue. Est-ce que vous avez eu connaissance des écarts de budget concernant cette estimation aimerez bien connaître le montant.

Marie Aude PEZERIL
496 000 €

Jean Claude METHEL
Avec ou sans ?

Marie Aude PEZERIL
Avec ou sans quoi ?

Jean Claude METHEL
Avec ou sans grue, parce que vous savez que nous sommes dans une Commune où nous sommes gênés par nos voisins d'Istres.

Marie Aude PEZERIL
Sans la grue

Béatrice ALIPHAT
Et avant c'était combien ?

Marie Aude PEZERIL
Les entreprises ont déposé un dossier sans la grue.

Jean Claude METHEL
Non mais Madame ce n'est pas grave, vous savez, vous ne savez pas, on a déjà eu des soucis avec ce genre de choses donc on se pose des questions.

Marie Aude PEZERIL
Il a été demandé aux entreprises de déposer une offre sans la grue donc on ne peut pas avoir le delta puisqu'on n'a pas eu d'offres avec une grue.

Monsieur le Maire
Vous n'ignorez pas que le premier appel d'offres avait été lancé et qu'il avait été infructueux parce qu'il était trop cher par rapport à nos capacités donc le deuxième marché sans la grue a pu être attribué au montant indiqué.

Béatrice ALIPHAT
On voudrait savoir à quel montant le maître d'œuvre a estimé le surcoût des travaux sans la grue. C'était la question qu'on lui avait posée mais on n'a pas pu avoir la réponse. Une première estimation avait été faite avec la grue et Monsieur Methel avait bien précisé en commission d'appel d'offres qu'il y avait un problème avec la grue et il a fallu refaire entièrement la proposition. On a donc demandé quel était le delta d'évaluation du maître d'œuvre pour savoir si les entreprises ont suivi ce delta et si le maître d'œuvre avait bien évalué ce delta. On veut connaître ce delta car ça nous intéresse, on était dans la première partie.

Monsieur le Maire
Ça vous intéresse car il était effectivement question d'une grue mais nous, nous sommes arrivés et ce marché était relancé sans grue donc nous ce delta avec ou sans grue n'est jamais intervenu dans les discussions puisque nous n'avions pas à nous en occuper.

Béatrice ALIPHAT
Bon vous n'avez pas la réponse.

Monsieur le Maire
Non, on n'a pas la réponse car on n'a jamais eu affaire à une grue.

Jean Claude METHEL
Monsieur le Maire, je voudrais poser ma deuxième question. Ma deuxième question est très simple, vous avez dit qu'il y avait un changement de destination du projet mais il y avait quand même des lots qui avaient été attribués donc je voudrais savoir quel va être l'impact de ce changement de destination sur les marchés attribués.

Monsieur le Maire
Il y a évidemment un impact et nous allons conserver l'ensemble des prestataires. Nous sommes en train de faire le point prestataire par prestataire, nous gardons l'économie générale du projet car nous ne modifions que l'aménagement intérieur du projet donc il y aura des avenants avec chacun d'entre eux afin de rentrer dans l'enveloppe globale et de rester dans un cadre réglementaire légal.

Jean Claude METHEL
Monsieur le Maire, cela me semble n'être que de l'intention parce que cela va être très compliqué, il y a des choses importantes, on va accueillir des enfants. Bon vous m'avez répondu mais je dis que ça ne va pas être facile.

Monsieur le Maire
Je vous confirme que ce début de mandat nous a amené à prendre en charge rapidement des dossiers complexes et notre capacité à le faire voter ce soir en Conseil municipal prouve notre capacité à poursuivre ces opérations.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer le MAPA2020-06 relatif à la Réalisation du gros œuvre de l'Atelier des associations à l'entreprise Agencement Pour l'Habitat (13 140 MIRAMAS) pour un montant de 504 429,05 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché ainsi que tout autre pièce nécessaire à la mise œuvre de ce dossier

Délibération n° 2020/46 – Vote de la tranche 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019

Monsieur le Maire
Nous arrivons aujourd'hui ici dans une continuité avec ce troisième volet mais qui conduit la majorité à proposer une série d'ajustements en restant dans les enveloppes telles qu'elles étaient négociées mais à porter les projets qui sont légitimement de cette majorité et pour lesquels nous avons été élus. Je rappelle que le programme total d'investissement est estimé à un peu plus de 6 millions d'euros que les tranches 2017 et 2018 ont été soumis au vote du conseil municipal et il est donc proposé aujourd'hui d'arrêter la tranche 2019 du contrat.

Dans le cadre du tableau qui est présenté en annexe nous pouvons noter en termes de modification le projet de création d'une maison des associations est remplacé par le projet de création de la maison de la jeunesse et des associations. Le projet de la maison de la jeunesse est un projet phare de notre équipe puisque de longues dates nous avions constaté que la commune de Saint mitre les remparts avaient une politique favorable aux anciens mais que la jeunesse restait une grande oubliée. Sur la mandature précédente, nous avions déploré un désengagement en faveur de la jeunesse et des familles. Cette maison de la jeunesse de plus de 600 m² va nous permettre d'accueillir enfin un vrai centre aéré pour les enfants de mitre les remparts et je pense qu'un tel projet sera accueilli favorablement par l'ensemble des familles et des personnels en charge telle qu'ils nous le disent déjà.
Par ailleurs au sein de cette maison de la jeunesse nous allons accueillir l'espace public numérique qui est aujourd'hui au sein de la bibliothèque et qui va aujourd'hui pouvoir continuer à se développer compte tenu de la qualité des animations qui sont proposées. Enfin cette maison de la maison des de la jeunesse va accueillir le bureau d'information jeunesse qui vise à accueillir des parents pour un soutien éducatif accueillir les ados liés pour des problématiques liées à la formation
enfin cette maison de la jeunesse permettra d'accueillir deux salles de motricité en journée serviront au centre aéré et en soirée pourront bénéficier à des associations tournées vers la danse et le fitness ou encore le tai-chi qui aujourd'hui manque cruellement de créneaux dans notre commune.

Donc c'est un projet global qui représenté un engagement financier de plus de 2 millions d'euros sur l'ensemble du contrat qui a nécessité de nombreuses réunions de travail mais qui nous permet de saisir la balle au bond pour rééquilibrer et renforcer notre politique municipale en faveur de la jeunesse.

Parmi les autres aménagements, le projet de création de trois est remplacé par projet de création de a été proposé mais je voudrais préciser que les 185 000 € prévus pour la création des trois city stades ont été intégralement engloutis pour la création d'un seul city stade car d'importants travaux de terrassement se sont avérés nécessaires. Nous avions déploré le choix d'implantation de ce stade du complexe sportif et nous constatons là encore que nous avons affaire à un véritable gaspillage d'argent public.

Le projet d'aménagement d'un espace environnemental de loisirs est annulé.

Il est ajouté une opération acquisition de véhicules et d'équipements pour les services municipaux plusieurs véhiculent étaient prévus et nous avons décidé de compléter au-delà des deux camions-bennes pour les services techniques du véhicule électrique de la police municipale la commune fera l'acquisition de nettoyeurs de voirie pour permettre aux agents municipaux de mieux prendre en charge cette compétence dont nous avons constaté les années précédentes que le résultat était défaillant par rapport aux attentes de la population. Toujours pour les services techniques et pour un meilleur service d'entretien de la voirie et des routes, nous faisons l'acquisition d'un nettoyeur haute froide.

Enfin un projet d'ombrière est abandonné et nous permet de rajouter une opération à savoir l'aménagement très attendu par les associations du deuxième terrain au complexe sportif.

Cet aménagement doit bénéficier principalement aux associations de football, de rugby et d'athlétisme. Nous allons donc engager avec eux l'élaboration fine de ce projet pour lequel les financements sont d'ores et déjà sur la table car en guise de financement complémentaire, nous avons le soutien de fédérations sportives, je pense en particulier à la fédération de rugby.

Denis BARROERO
Après cet exposé, comme vous l'avez dit c'est un sujet essentiel ce soir, vous imaginez bien que nous avons un certain nombre de questions, de remarques, d'objections puisque cela modifie très sensiblement ce que nous-mêmes nous avions programmé et prévu à l'époque.
Pour la clarté du débat je vais vous proposer de travailler, de réfléchir et de débattre point par point.

Le premier concerne la création de la Maison des associations remplacée par la construction, vous m'expliquerez la différence entre création et construction, d'une Maison de la jeunesse et des associations. Nous en perdons un petit peu notre latin car il m'a semblé lire dans votre programme que vous parliez d'une Maison de la jeunesse et que vous transformez ceci maintenant une Maison de la jeunesse et des associations. Ceci étant, nous n'avons rien contre la jeunesse contrairement à ce que vous avez pu évoquer encore faudrait-il que l'on définisse ce que l'on appelle jeunesse dans nos sociétés car si l'on voit bien où commence la jeunesse c'est-à-dire à la naissance, on voit de moins en moins à quel âge elle se termine. Donc première question pouvez-vous nous préciser qui est concerné par cette jeunesse ?

Deuxièmement, et vous le savez parce que je vous l'ai dit, l'idée de transplanter les centres de loisirs et non pas le centre aéré car nous avons aujourd'hui deux centres de loisirs, je vous rappelle que l'appellation centre aéré est obsolète depuis des décennies mais enfin passons là-dessus. Il y a un centre de loisirs élémentaire et un centre de loisirs maternelle qui n'imposent pas les mêmes structures et qui n'imposent pas les mêmes objets. Nos centres de loisirs actuels sont hébergés dans des espaces clos ce qui n'était pas le projet initial de la Maison des associations qui ne prévoyait pas l'hébergement des centres de loisirs.
Donc deuxième question, comment allez-vous aménager cet espace extérieur pour que les centres de loisirs puissent y être hébergés sachant que ces aménagements vont coûter quelques dizaines de milliers d'euros par rapport aux nécessités objectives ?
Je rappelle également que si l'on compte faire manger les enfants, ils devront se déplacer sur un lieu de restauration on ne sait pas encore lequel.

Enfin et ce sera mon troisième point, je rappelle qu'il était prévu d'héberger des associations résidentes, quatre au moins étaient prévues : deux associations de couturières, une association d'enseignements des langues et le club photo, le club Marius. Que deviennent donc ces éléments par rapport à ces associations à qui l'on avait promis d'être des résidentes et quelles sont les aménagements concrets que vous allez faire pour permettre la cohabitation dans la journée du centre de loisirs et le soir d'associations ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire
Alors je vais répondre sur le premier point et vous demandez la différence entre création et construction et si c'est cela la teneur de vos questions, je pense que l'on peut passer directement au second. Puisqu'il n'y a pas de différence entre création et construction.

Les deux centres de loisirs sans hébergement seront accueillis dans ce même bâtiment et nous avons bien évidemment prévu des espaces distincts pour les différentes catégories d'âge. Et comme nous avons prévu des espaces distincts, cela nous permet de disposer de salles de motricité qui vont utilement servir les associations dont vous vous demandez comment elles vont pouvoir être satisfaites. Mais vous ne parlez pas seulement des associations de danses mais aussi d'autres associations que nous avons d'ores et déjà contactées pour leur proposer des solutions satisfaisantes et nous avons obtenu leur accord pour les évolutions qui ne sont pas encore effectives mais qui viendront dans les semaines ou les mois à venir. Mais je vous confirme que chacune des associations concernées par vos promesses, qui n'étaient que des promesses, trouvent aujourd'hui des réalisations et du concret avec la mise en place de cette Maison de la jeunesse et des associations et avec la réorganisation et la réaffectation d'un certain nombre de locaux municipaux là encore dans le but de davantage d'équité

dans le traitement des différentes associations et je pense que c'est un point sur lequel nous reviendrons plus tard.

Qui est concerné par la jeunesse ? La jeunesse, ce sont d'abord les tous petits qui pourront être accueillis dans les deux centres de loisirs, ce sont ensuite les ados qui auront un espace où ils pourront enfin être entendus, écoutés et se retrouver pour des questions liées à l'orientation à la formation que se posent les adultes en devenir. Et enfin, ce sont les jeunes parents qui peuvent être confrontés à des problématiques d'éducation pour lesquels un espace sera prévu également. Donc la jeunesse est variable et on peut aussi dire pour les plus anciens que l'on est jeune dans sa tête mais au-delà de ces jeux rhétoriques, il importait aujourd'hui de rééquilibrer notre politique municipale puisque nous ne sommes pas là pour faire de la rhétorique mais pour être dans le concret.

Béatrice ALIPHAT
Il va y avoir d'autres questions sur les autres sujets mais je fais un lien avec la question précédente que Monsieur Methel vous a posée sur les avenants éventuels aux différents lots s'il y a des modifications substantielles d'utilisation des locaux. Puisque vous nous expliquez dans cette délibération les modifications et qu'elles sont très importantes, il va peut-être falloir nous expliquer avec un plan et surtout savoir comment vous allez faire car le bâtiment ne fait que 600 m² vu le nombre d'usages que vous avez prévus, je ne pense pas que l'on puisse passer d'une association à un centre aéré dans la même salle sans nettoyage, sans préconisations. Je pense aux commissions de sécurité et d'accessibilité qui vont être complètement différentes par rapport au projet initial. Quel est donc le plan d'utilisation et d'implantation puisque là on ne comprend plus comment vous arrivez à mettre l'ensemble des propositions que vous avez faites.

Monsieur le Maire
Alors je vous remercie de votre question puisqu'elle est très concrète et très légitime. Nous avons effectivement travaillé sur ce sujet puisqu'il importait que les différents publics ne se mélangent pas et que l'on ait des accès différenciés pour les centres de loisirs d'un côté pour lesquels on aura un accès par le portail extérieur et pour le BIJ et l'espace public numérique pour lesquels l'accès sera celui de qui était initialement prévu. Sur les problématiques d'avenants, on a effectivement travaillé sur le plan qui était proposé, on a des contraintes supplémentaires en matière de sanitaires puisque l'on accueille des publics différents. Par contre, si l'on accueille beaucoup de monde dans ces locaux, cela nous semble justement intéressant puisqu'un investissement de 2 millions d'euros devait servir au maximum et ne pas être, je ne dirais pas une coquille vide puisque c'est trop désobligeant par rapport au projet antérieur, mais il nous semble effectivement que notre projet nous permet de maximiser et de valoriser davantage ce bel investissement qui était prévu. Donc encore une fois, ce même bâtiment qui ne semblait pas centré sur les priorités municipales et on l'a réorienté vers les priorités de cette majorité qui a la légitimité des urnes donc on a dû travailler finement sur le plan en modifiant le moins possible les éléments structurants pour pouvoir travailler sur les avenants et rester dans les enveloppes prévues.
Donc vos questions sont absolument légitimes et je vous confirme que ce sont des questions que nous nous sommes posées et le nouveau projet vous sera transmis et sera présenté à la population une fois qu'on aura rectifié les 2, 3 détails.

Béatrice ALIPHAT
Voilà donc si on peut avoir le plan. Et par rapport aux aménagements, est ce que vous conservez la grande salle polyvalente qui était affectée initialement à 200 personnes pour désengorger un peu la salle de Varage parce que je ne vois pas comment vous pouvez trouver des espaces ailleurs donc est-ce que vous réduisez cet espace de 200 places ?

Monsieur le Maire
Alors nous ne réduisons pas cet espace, il y aura une paroi mobile mais je pense que vous aviez vous-même prévu une paroi mobile pour certains usages.

Béatrice ALIPHAT
On l'avait un petit peu imaginé au départ mais ce n'était pas quelque chose que l'on souhaitait conserver, ce n'était pas forcément une priorité.

Jean Claude METHEL
J'aimerais avoir des précisions sur deux points particuliers parce que je vois travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers, je ne veux pas être tatillon mais c'est tellement vague que j'aimerais bien savoir ce qu'il y a derrière parce que quand on lit ça, on ne sait pas de quoi il s'agit. Et le deuxième point est de même nature, travaux d'aménagement de parkings au pluriel donc on sait qu'on fait des choses mais on aimerait avoir davantage de précisions si vous pouvez nous les donner merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire
Vous remarquerez que ces deux points ne font pas partie des points que j'ai présentés comme ayant subi des modifications donc je vous confirme que dans la continuité de ce qui avait été préparé par les services techniques sous le mandat précédent, il y a le busage du canal Bondietti, les travaux Avenue Ampère, rue Paul Éluard, Arthur Rimbaud…

Béatrice ALIPHAT
C'est en rouge dans le tableau donc on suppose que vous avez modifié les choses c'est pour cela qu'on voudrait le détail

Monsieur le Maire
Non, sur cette ligne c'est strictement identique à ce qui était prévu. Ce qui est en rouge permet d'indiquer l'année en cours.

Béatrice ALIPHAT
On ne savait pas si vous aviez modifié ou pas.

Monsieur le Maire
D'accord. Pour les parkings, c'est pareil il y a le parking des Espérettes qui est quasiment fini et puis il y a le parking du Don du sang qui va bénéficier aussi d'un aménagement avec sans doute des petites rectifications par rapport à ce qu'aurait pu être votre projet puisque nous avons aussi des projets du côté du complexe sportif.

Béatrice ALIPHAT
Oui parce que pour l'engager sur la dernière tranche il ne faut pas trop le modifier.

Monsieur le Maire
Non c'est une micro modification donc je ne suis pas inquiet du tout sur le sujet.

Denis BARROERO
Bon vous imaginez bien que je n'ai pas été convaincu par la juxtaposition des centres de loisirs et des associations, passons.
Deuxième alinéa, le projet de création de trois city stade est remplacé par le projet de création d'un city stade donc celui qui est déjà construit et qui apparemment donne satisfaction à beaucoup de gens. Habitant à proximité, je peux voir des jeunes tous les après-midis et tous les soirs sur le city stade donc je m'en réjouis. Ceci étant, effectivement je comprends que la possibilité immédiate d'aménager les deux autres city stade était compliqué, si nous étions restés aux affaires, nous aurions simplement reporté. Pouvez-vous nous dire ou votre adjoint peut-il nous dire pourquoi il n'a pas défendu ce projet-là ?

Monsieur le Maire
En l'occurrence, ce sont des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe majoritaire donc il n'y a pas de position spécifique ou différente de l'adjoint par rapport au reste du groupe. Je vous rappelle que ces city stades, vous les aviez prévus sur des emplacements dont vous ne maîtrisez pas le foncier et donc ils n'étaient pas envisageables à court terme.

Donc vous les avez mis dans le CDDA à 2017 2019 en sachant ou en tout cas vous auriez dû savoir que vous ne pouviez pas les réaliser donc il n'y avait aujourd'hui aucune priorité à les poursuivre à ce niveau-là. Par ailleurs, je rebondis sur le fait que vous considérez que le city stade est un grand succès, aujourd'hui il provoque des nuisances, nous avons aujourd'hui réalisé certaines actions comme les éclairages parce que les enfants jouent jusqu'à trois heures du matin comme la semaine dernière, les luminaires étaient inutiles donc on les a simplement coupés car il s'agit d'un coût dont on aurait pu se passer.
Après, s'agissant de l'emplacement sur lequel vous avez positionné ce city stade, on aurait pu avoir un usage tout à fait intéressant mais dans d'autres quartiers puisque ce genre d'équipement est en général dédié à des quartiers périphériques dépourvus d'équipements sportifs collectifs. Vous avez choisi de l'implanter sur le seul complexe sportif de la Commune et par ailleurs en plein milieu du parcours de santé juste à proximité du local de foot ce qui gêne considérablement les familles lorsqu'elles viennent assister au match, ce sont des espaces qui étaient des espaces boisés que vous avez bien évidemment rasés de manière à pouvoir implanter à l'absurde ce city stade. Donc les enfants jouent sur le city stade c'est un petit peu normal mais que ce city stade soit bien implanté, c'est une contrevérité.

Béatrice ALIPHAT
Vous parlez de d'absurde là mais je voudrais rebondir sur la phrase que vous avez dite, il n'y a pas qu'à trois heures du matin qu'il fait nuit, l'hiver à 18 heures, il fait nuit. On pensait que le fait que ce soit éclairé le soir de 18 heures à 20 heures était tout à fait normal pour ce genre d'activité. Je me permets de vous dire que nous avions budgétisé aux alentours de 600 000 € pour les trois stades et non pas pour un donc nous avons bien utilisé le budget d'un city stade non pas des trois. Il faut donc donner les bons chiffres merci.

Denis BARROERO
Projet d'aménagement d'un espace environnemental de loisirs Cousteau est abandonné. Pourquoi pas. Mais que deviennent les terrains qui avaient été réservés pour cette opération et qu'a-t-il été dit aux nombreux concitoyens qui ont participé aux travaux d'élaboration de ce projet ?

Monsieur le Maire
Alors pour y avoir assisté un petit peu, je sais que les nombreux citoyens que vous évoquez sont en fait un nombre très limité. Je sais aussi que pour le projet que vous portiez, l'emprise foncière était compliquée puisque contrairement à vos affirmations, vous ne possédiez pas le foncier qui vous aurait permis de faire cette opération. Nous avions de plus un dessin de l'espace Cousteau qui était totalement décousu et nous avions enfin une gêne considérable pour l'activité économique du camping implanté juste à côté. C'était donc un projet basé sur beaucoup d'idéologies, pas du tout abouti et je pense être le porte-parole de nombreux quand je dis ça. Nous abandonnons donc ce projet, cela ne veut pas dire que nous abandonnons tout projet sur ces espaces et dans le cadre de la révision du PLU qui sera prochainement engagée, nous porterons un projet d'aménagement de ce quartier dont vous pourrez peut-être mesurer la pertinence et tomber d'accord avec nous sur le fait que le projet que nous présenterons sera plus satisfaisant, c'est en tout cas à l'avis de la population que nous le soumettrons.

Béatrice ALIPHAT
Vous parlez d'une révision du PLU vous pensez qu'elle pourra aboutir à quelle échéance ?

Monsieur le Maire
Alors nous entrons désormais dans une phase métropolitaine et vous n'ignorez pas que nous engageons ainsi l'élaboration du PLUI sur le CT6 donc l'aboutissement de cette révision dépendra de la façon dont nous avançons conjointement. Du côté de Saint Mitre, nous partons sur un PLU qui a été approuvé récemment pour le lequel un certain nombre de travaux préparatoires ont déjà été fait même si nous devrons ajuster les orientations. Sachant que les communes de Martigues et de Port de Bouc sont également dotées d'un PLU, nous espérons ne pas connaître les longueurs que nous avons connues pour le premier PLU. Par contre, nous pouvons avoir des longueurs liées à cette élaboration conjointe métropolitaine. Nous n'avons pas de boule de cristal donc nous allons avancer patiemment et j'estime que ce PLUI devrait pouvoir aboutir d'ici 24 à 30 mois.

Béatrice ALIPHAT
24 à 30 mois ? Je vous rappelle que le PLU de Saint Mitre a été élaboré en moins de trois ans ce qui est un temps record. En revanche, sa modification, nous n'avons toujours pas eu la réponse de la Métropole à moins que vous l'ayez eue en juillet ou en août. En deux ans et demi on n'a même pas attaqué une modification donc en 24 à 30 mois, arriver à faire un PLU intercommunal avec Martigues et Port de bouc, je pense que c'est de la brave utopie et même du mensonge. Il est impossible que vous arriviez à faire ce genre de choses, on n'est même pas arrivés à le faire sur une modification de sémantique pour laquelle nous n'avons toujours pas, à moins que vous me disiez l'inverse, de réponse de la Métropole.

Monsieur le Maire
Rendez-vous dans quelques années quand le PLUI sera adopté.

Béatrice ALIPHAT
Donc nous avons bien noté 24 à 30 mois à partir d'aujourd'hui ?

Monsieur le Maire
A partir d'aujourd'hui mais nous engagerons la révision du PLU le mois prochain puis nous suivrons les étapes.

Béatrice ALIPHAT
Nous le notons

Monsieur le Maire
Je vous rappelle que vous étiez une grande défenderesse des procédures métropolitaines, nous avons toujours attaqué la façon dont la Métropole était gérée et donc nous constatons aujourd'hui qui avait raison de se méfier ou pas. De façon volontariste, nous allons engager une révision PLU qui ne peut pas demeurer tel quel.

Denis BARROERO
Nous n'avons pas d'observations sur le quatrième alinéa c'est-à-dire l'acquisition des véhicules techniques. En revanche, sur le cinquième alinéa, je dois vous tirer mon chapeau parce qu'aménager un terrain de sport pour trois clubs et même quatre puisqu'il y a deux clubs de football, un club de rugby et un club d'athlétisme, pour la modique somme de 235 000 € alors que nous l'avions chiffré à peu près à quatre fois plus cher, je me demande comment vous faites mais vous allez sans doute nous dire comment vous faites. Je vous rappelle au passage que les plus les clubs sportifs souhaitent un aménagement supplémentaire de vestiaires donc que ces aménagements de vestiaires sont-ils inclus ?

Monsieur le Maire
Alors je peux comprendre que vous soyez étonné mais vous êtes de ce qui allaient dépenser 300 000 € pour une tonnelle dont nous allons arriver à faire un aménagement de ce deuxième terrain avec la somme de 235 000 €. Par contre, je vous confirme que les vestiaires ne sont pas prévus dans ce montant.

Denis BARROERO
Est-ce que vous pourriez nous en dire un petit peu plus notamment sur la question des pelouses ?

Monsieur le Maire
Sur la question des pelouses je peux vous en dire un peu plus nous avons prévu d'équiper ce deuxième terrain d'un synthétique

Denis BARROERO
À 235 000 € un synthétique ?

Monsieur le Maire
Oui

Denis BARROERO
Bien. Quant à la subvention de la fédération de rugby, je préfère sourire.

Monsieur le Maire
Alors écoutez, ils étaient avec nous samedi sur le complexe sportif pour saluer le travail formidable réalisé par le club de rugby notamment en faveur des tous petits. Vous, vous souriez et bien eux ils applaudissaient voilà c'est tout ce que j'ai à dire.

Roger BERNET
J'ai une question liée aux associations parce que j'ai eu plusieurs appels. C'est lié à l'espace éphémère parce que vous savez que je suis administrateur au GEOEB qui avait la convention avec l'espace éphémère, j'étais le responsable local. La convention n'a pas été refaite avec le GEOEB puisque le Président m'a dit qu'il n'a pas eu de contact ni avec vous ni avec votre élu. Aujourd'hui, il y a des personnes intéressées qui m'appellent et qui avaient mis des options pour l'utilisation de l'espace éphémère et comme je n'en ai plus la gestion ni le GEOEB, je voulais savoir vers qui je devais renvoyer ces gens. Est-ce que c'est vers votre élu au développement économique ou est-ce que c'est vers votre bureau ?

Monsieur le Maire
Sans problème je peux vous répondre. Nous avions effectivement une convention avec le GEOEB et nous avions constaté que ce local avait de grandes plages durant lesquelles il n'était pas utilisé. Nous avons souhaité en faire un lieu de vie sur notre Place Neuve qui mérite une redynamisation et cela répondra du coup à une question précédente de Monsieur Barroero puisque nous avons proposé à Peppy School d'utiliser ces locaux dans la mesure où c'est une association qui a des pratiques du lundi au samedi de très tôt le matin jusqu'à tard l'après-midi. C'est une association qui va nous aider à faire vivre ce local et à redynamiser le centre-ville. S'agissant des commerces qui veulent trouver des locaux, je vous propose de nous les renvoyer et nous les accompagnerons au mieux dans les locaux dont nous disposons. On constate qu'il y a une nouvelle boulangerie qui s'implante dans le village, on a des projets aussi pour la suite de la Caisse d'Epargne donc Saint Mitre les Remparts peut et doit être un village vivant et nous accompagnerons toujours les entreprises qui souhaitent aller de l'avant dans leurs démarches.

Roger BERNET
Donc je les renvoie dans quel service ?

Monsieur le Maire
Vous pouvez les renvoyer directement au Bureau du maire.

Roger BERNET
Sur la remarque que vous avez faite sur les plages très vides, exceptée la période COVID, sur les deux ans on était sur 60 à 80 % d'occupation donc c'est pas mal pour un petit local et pour les gens qui ont du mal à venir s'implanter pour leur activité et il faut les respecter je pense, merci.

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 22 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

ADOPTE la tranche 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 selon le tableau exposé en annexe pour un montant de 2 811 510 € HT pour la Commune et 235 978 € HT à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence

Délibération n° 2020/47 – Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Denis BARROERO
Sur le premier point, il n'y a pas grand-chose à dire, je considère que c'est une bonne chose.
En revanche, sur le deuxième et le troisième alinéa, j'avoue que je suis un peu sceptique. La végétalisation de la Place Neuve par 15 arbres en pots, je ne suis pas convaincu que ce soit la meilleure chose mais vous allez nous expliquer sans doute que c'est remarquable.
Troisième alinéa, je vous ferai remarquer que les palmiers ne sont pas vraiment des espèces autochtones en Provence et nous savons ces derniers temps que les palmiers sont atteints de maladies un peu délicates.
J'ajouterai qu'aider le déconfinement par l'acquisition de tablettes, peut-être mais je ne vois pas bien le rapport surtout lorsque l'on a connu comme moi les difficultés structurelles pour l'implantation de tablettes dans les écoles avec l'aide de spécialistes, je suis un peu sceptique là aussi sur le fonctionnement des tablettes en Conseil municipal.

Monsieur le Maire
Alors comme je viens de vous le préciser, l'aménagement de la Place Neuve va prendre un certain temps et il était hors de question pour nous d'attendre plusieurs années pour faire changer le visage de la Place Neuve. Donc vous l'aviez promis, nous allons le faire. Nous allons supprimer les dents de requins dangereuses le long de la Place Neuve, nous allons également supprimer la structure métallique sur laquelle rien n'a jamais réussi à pousser véritablement au fond de la Place Neuve, nous allons supprimer les jardinières et c'est sur ces emplacements que nous allons pouvoir créer des alignements d'arbustes dans l'attente d'une réorganisation plus structurelle.
S'agissant des palmiers, vous ignorez toujours malgré nos remarques lors du mandat précédent, qu'il y a plusieurs centaines d'espèces de palmiers à travers le monde et qu'un certain nombre sont parfaitement adaptés à nos latitudes. Vous avez néanmoins raison sur les maladies qui peuvent les toucher, vous oubliez par contre qu'un certain nombre d'espèces sont plus résistantes que d'autres pour faire face à ces maladies.
Enfin, s'agissant de vos remarques sur l'acquisition de tablettes, vous allez faire rire aux éclats tous les conseils municipaux de France déjà équipée de tablettes sans difficultés.

Béatrice ALIPHAT
Je voudrais juste rajouter qu'il y a un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en place par la Région et il y a des subventions colossales pour éliminer ce fameux papillon charançon rouge et aujourd'hui quels que soit les espèces, les palmiers sont porteurs et surtout il les amène chez les voisins, dans les habitations alentours, donc je pense que c'est une très mauvaise chose et sur la Région, on a énormément de mal à endiguer cette problématique sur l'ensemble de la Côte d'Azur. On reste donc que sur notre position sur le fait que ce soit regrettable.

Bernadette BONZOM
S'agissant des tablettes, je suppose que l'objectif est de dématérialiser le papier que l'on a entre les mains et donc de faire des économies. Il y en a peut-être d'autres, vous nous direz s'il y a d'autres objectifs. Je pense qu'il serait souhaitable d'interroger avant les membres du Conseil afin de savoir s'ils veulent utiliser leur équipement perso avant de dépenser de l'argent pour des choses qui ne serviraient pas du coup. Moi personnellement, une tablette ne me servirait pas.
Concernant les ordinateurs portables, je souhaitais savoir à quel service ils sont destinés et je trouve cela plus utile d'équiper les services d'ordinateurs portables que le Conseil municipal en tablettes.

Monsieur le Maire
Les ordinateurs portables seront des ordinateurs mutualisés puisque la crise que nous venons de passer a démontré l'utilité des équipements de ce style et je constate que vous en notez la pertinence.
S'agissant de votre première remarque sur les tablettes, je vous confirme qu'effectivement cela va nous permettre de réaliser des économies, vous trouvez que c'est un doublon mais à partir du moment où cela fait réaliser des économies, cela ne fait pas doublon. Les tablettes seront mises à disposition des conseillers municipaux et seront restitués à la fin du mandat donc vous avez tout à fait le droit d'avoir déjà une tablette mais je pense que faire réaliser des économies à la Commune est un objectif que nous partageons tous.

Bernadette BONZOM
Vous avez le chiffrage de ces économies ?

Monsieur le Maire
On n'a pas le chiffrage mais on a une subvention qui nous permet d'acquérir du matériel à très bas coût donc cela va nous permettre de réaliser des économies évidentes et on pourra vous les fournir à la fin du mandat sans problème.

Bernadette BONZOM
Quand je parlais de dépenses inutiles d'argent public, j'incluais également la part du Conseil départemental puisque c'est toujours de l'argent public même si ce n'est pas la Commune qui le débourse.

Monsieur le Maire
A partir du moment où on réalise des économies de papier ce sont des économies pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires.

Béatrice ALIPHAT
Autre chose. Sur l'un des derniers conseils municipaux, on vous avait parlé de travailler sur les subventions relatives aux arbres donnés par la Région et vous nous aviez rétorqué que nous ne nous étions pas occupés de la reforestation d'arbres dans nos collines. Donc là vous mettez 35 000 € pour les palmiers ou les pots sur la Place Neuve, dont vous dîtes vous-même que rien ne pousse donc vous imaginer en pots comme cela va pousser, et vous ne prévoyez absolument rien pour la reforestation alors qu'il s'est passée un certain nombre d'incidents cet été sur la Commune avec des feux importants donc je pensais puisque vous me l'aviez reproché à l'époque que vous alliez vous pencher en priorité sur cette chose-là.

Monsieur le Maire
Alors nous votons aujourd'hui des demandes de subventions mais cette délibération n'épuise pas le travail de fond que nous réalisons et je peux vous annoncer par exemple que nous allons recevoir un don de 1000 chênes blancs et verts que nous allons pouvoir replanter sur notre territoire en partenariat avec l'ONF et le Conservatoire du littoral une fois que les opérations de mise en sécurité auront été réalisées car nécessaires avant toute opération de replantation.
Donc je comprends votre remarque hautement politique et polémique néanmoins je vous confirme que les délibérations votées n'épuisent pas le travail de fond réalisé en dehors de ces délibérations.

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 22 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière dans le cadre des dispositifs « Aide à la Provence verte » et « Aide pour favoriser le déconfinement » pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

Dispositif	Opération	Montant HT	Plan de financement
Aide à la Provence verte	Végétalisation du mur du cimetière côté D5	11 250,00 €	CD13 : 70% Commune : 30%
Aide à la Provence verte	Végétalisation de la Place neuve – installation de 15 arbres dans pots	29 065,00 €	CD13 : 70% Commune : 30%
Aide à la Provence	Plantation de 10 palmiers sur	5 630,00 €	CD13 : 70%

verte	les plages		Commune : 30%
Aide pour favoriser le déconfinement	Acquisition de 30 tablettes pour les conseils municipaux	6 915,00 €	CD13 : 70% Commune : 30%
Aide pour favoriser le déconfinement	Acquisition de deux ordinateurs portables pour les services municipaux	1 719,00 €	CD13 : 70% Commune : 30%

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2020/48 – Modification des tarifs municipaux 2020

Claudine DE RIVAS
Juste deux remarques. Une concerne le tarif spécial de quatre euros qui figurait déjà dans la délibération des tarifs municipaux de décembre 2019 donc apparemment c'est juste le libellé qui diffère à savoir « tarif spécial » au lieu de « tarif spectacle enfants ». Et la deuxième remarque concerne le tarif spécial car sur la plaquette que vous aviez mise en ligne au mois de juillet le spectacle de Linda Lemay était annoncé au tarif A et nous constatons sur la nouvelle plaquette que ce tarif est à 25 €. La plaquette est déjà diffusée alors que nous nous le votons uniquement aujourd'hui.

Christelle PAKULIC
Alors concernant le premier point sur le tarif de quatre euros, c'est une extension pour l'appliquer aux spectacles familles et aux animations liées au spectacles.

Claudine DE RIVAS
C'est la formulation qui est différente mais le tarif existait déjà.

Christelle PAKULIC
Exactement, c'est une extension de l'application du tarif. Concernant le deuxième point, donc pour communiquer nous avons diffusé ce tarif mais nous ne l'avons pas mis en œuvre pour l'instant. Il est en attente de la délibération pour l'ouverture de la billetterie.

Béatrice ALIPHAT
Est-ce que vous pouvez nous justifier pourquoi vous passez ce tarif de 20 à 25 € pour Linda Lemay ? C'est une personne qui a été proposée par Jean-Charles Wery vous le savez tous car il la connaît bien. Elle offre un spectacle la veille dans son cabaret nous avions discuté à l'époque pour qu'elle puisse venir à la Manare. Donc nous savons déjà qu'elle va nous faire un tarif préférentiel pour une salle de 250 places puisqu'elle n'a pas l'habitude d'avoir cette jauge la donc je sais que le tarif avait été négocié en tout cas on a fait partie des négociations mais je ne sais pas à quel tarif elle a finalement abouti. Donc elle nous fait un tarif préférentiel mais cela reste un spectacle relativement coûteux. Je ne vois pas l'intérêt de passer de 20 à 25 € car si on est en période normale hors COVID c'est-à-dire 250 places, cela fera une recette de 1250 €. Par rapport à l'image qu'amène Linda Lemay et le nombre de personnes qui auraient aimé accéder à ce spectacle, je trouve que l'augmenter de cinq euros est totalement mesquin et si on est en période COVID avec un siège sur deux cela fera une recette pour la commune de 625 €. Donc je trouve que par rapport à ce que ça amène à Saint Mitre, par rapport à l'image de Linda Lemay et surtout par rapport à l'effort qu'elle fait liée à son amitié avec Jean-Charles Jean-Charles Wery, je trouve que c'est tout à fait indélicat.

Monsieur le Maire
Alors pour le coup que l'on soit en période COVID, que cela soit nous ou vous c'était pareil donc cette remarque est vide de sens. S'agissant de l'augmentation du tarif, cela nous permet de confirmer ce que nous avons fait pour l'élaboration de la saison culturelle c'est-à-dire de proposer davantage de spectacles. Nous pensons que la jauge sera pleine pour le spectacle de Linda Lemay, cela permettra à la Commune de proposer des spectacles complémentaires puisque l'objet n'a jamais été pour nous de faire des économies ou de faire des bénéfices mais bien de proposer davantage de spectacles toujours plus adaptés aux différentes catégories de Saint Mitréens et de sortir un peu d'une sorte d'élitisme culturel.

Denis BARROERO
Je voudrais intervenir sur cette proposition de modification des tarifs municipaux. C'est pour m'étonner non pas de ce qui y est mais de ce qui n'y est pas. En ce début d'année scolaire, je m'attendais compte tenu des critiques permanentes que vous nous aviez adressées ainsi que Madame la Première Adjointe à ce qu'il y ait une modification des tarifs périscolaires c'est-à-dire du restaurant scolaire et des accueils périscolaires puisque vous n'avez jamais eu de mots assez tendres à cet égard pour nous critiquer ouvertement et c'était votre droit. Je m'attendais à ce que l'on nous propose des tarifs diminués pour favoriser les familles. Vous nous aviez souvent accusé d'étrangler voire d'assassiner les familles. En maintenant ses tarifs, vous faites quoi ?

Monsieur le Maire
Monsieur Barroero, ce Conseil municipal a été installé le 3 juillet c'est-à-dire que nous en sommes à deux mois et demi de mandat. Il s'agit là de sujets particulièrement lourds à manier puisqu'il s'agit de modifier de façon importante d'abord les rythmes scolaires ce qui ne peut se faire sans l'avis des conseils d'écoles qui ne se réuniront que fin octobre voire début novembre. Donc d'abord, on a respecté la temporalité de l'Education nationale. Ensuite, nous avons également des questions qui relèvent de la gestion du personnel. Enfin, nous avons la mise en place d'un portail famille afin de faciliter la prise en charge de toutes ces questions. Donc nous avons là un dossier particulièrement technique et absolument personne ne vous croira quand vous affirmez que nous aurions pu faire ce travail en deux mois et demi sachant déjà tous les sujets que nous avons dû abattre. Donc voilà, il y a des choses qui vont évoluer mais certainement pas en deux mois et demi, certainement pas dans la précipitation, certainement pas en ne concertant pas l'Education nationale, certainement pas non plus en ne respectant pas les engagements des agents et des services. Nous prenons notre temps parce que nous avons besoin de temps et que nous n'agissons jamais dans la précipitation sur ces sujets importants pour les familles et pour la Commune.

Denis BARROERO
Vous ne serez pas étonnés que je sois d'un avis fort différent sur cette question-là. Lorsque j'ai pris mes fonctions voilà six ans, je n'ai disposé de guère plus de temps pour l'aménagement des rythmes scolaires et nous l'avons fait pour la rentrée suivante. Ici, il ne s'agit pas de l'Education nationale comme vous le prétendez mais uniquement du ressort de la Commune et cela n'a pas d'incidence sur le travail des agents mais sur les tarifs facturés aux familles. C'est sur cela que je vous interpelle, pas sur autre chose ne répondez pas à côté s'il vous plaît. Vous aviez trois mois pour les modifier pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Monsieur le Maire
Alors, j'y reviens. Nous avons toujours l'intention de prolonger la garderie jusqu'à 18 heures, nous réfléchissons également à l'avancer le matin à 7h30. Ce sont des choix qui nécessitent une concertation plus importante et je vous rappelle que l'installation d'un Conseil municipal surtout après une crise comme nous l'avons connue nous a conduit à devoir nous confronter à un agenda chargé notamment sur les questions budgétaires donc vous ne pouvez pas comparer un début de mandat en 2014 qui est une période relativement tranquille par rapport à celle que nous connaissons aujourd'hui en2020 en post COVID. Vos effets de manche n'intéressent que vous et pas la population.

Denis BARROERO
Il n'y a aucun effet de manche d'ailleurs je n'en porte pas comme vous pouvez le voir et je vous rappelle que vous n'avez pas répondu à la question.

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 22 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

APPROUVE la grille des tarifs municipaux pour l'année 2020 portée en annexe

APPROUVE la possibilité pour Monsieur le Maire d'appliquer des offres promotionnelles à certains spectacles telles que :

- 1 place adulte achetée = 1 place enfant offerte
- 1 place achetée = 1 place offerte

AUTORISE Monsieur le Maire à recouvrer les sommes sur la base des tarifs ainsi votés

Délibération n° 2020/49 – Redevances et droits de place pour les camions alimentaires et le marché hebdomadaire pour les mois de juin à août 2020

Roger BERNET
Etant donné que la crise, on est encore dedans, on voit encore que ça monte à première vue ce n'est pas fini ce n'est pas évident, est-ce que vous pensez encore prolonger de trois mois, jusqu'à la fin de l'année ou plus ?

Monsieur le Maire
Alors même si la crise n'est pas terminée, les marchés ont pu reprendre une activité relativement satisfaisante dont nous n'envisageons pas de renouveler au-delà des mois concernés par cette délibération.

Béatrice ALIPHAT
Je profite de cette délibération pour vous interroger sur les cas COVID sur Saint Mitre. J'imagine qu'en tant que Maire, vous recevez au moins les effectifs de l'hôpital. Donc connaissez-vous sur la commune la proportion par rapport aux 100 000 habitants pour voir si on est loin ici on est juste à la limite ? Deuxième question, aujourd'hui vu la problématique des files d'attente pour les tests de dépistage, très souvent on est obligés d'aller à Marseille si l'on veut quelque chose d'assez rapide pourquoi n'envisagez-vous pas la reprise d'un centre de dépistage local qui permettrait aux gens d'éviter de se déplacer notamment les personnes vulnérables qui ne peuvent pas forcément aller à Marseille et rester debout pendant quatre heures ou cinq heures dans une queue à attendre un dépistage.

Monsieur le Maire
Je vous remercie de votre question. Je vous indique que malheureusement, contrairement à ce qui se passait auparavant, nous n'avons plus aucune communication de l'hôpital et de l'ARS sur ces sujets ce qui provoque l'inquiétude et parfois la colère légitime des Maires qui se retrouvent frappés de contraintes sanitaires supplémentaires introduites par le Préfet ce qui nous vaut des arrêtés successifs parfois incohérents. Ça fait partie de la gestion de l'État sur ces sujets encore une fois ce ne sont pas des sujets faciles à aborder donc on peut comprendre parfois les tâtonnements mêmes s'ils étonnent les populations et les élus que nous sommes.

Béatrice ALIPHAT
Donc on a aucun chiffre pour Saint Mitre ?

Monsieur le Maire
On n'a aucune indication. On a demandé on n'a pas de réponse.
S'agissant de votre deuxième remarque, aujourd'hui ce qui est terrifiant par rapport à la facilité avec laquelle on peut faire des dépistages c'est que vont se faire dépister les gens qui n'ont aucun symptôme simplement pour pouvoir se rassurer. Vouloir se rassurer c'est bien seulement cela se fait au détriment de personnes qui en ont vraiment besoin. On n'a donc pas besoin d'aller à Marseille pour se faire dépister, on peut se faire dépister ici à Saint Mitre mais c'est vrai que parfois les files d'attente sont relativement longues. On n'a pas besoin de rouvrir un centre municipal, il existe déjà des solutions sur le territoire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

FIXE à titre gratuit les redevances et droits de place pour les camions alimentaires et le marché hebdomadaire pour les mois de juin à août 2020

<u>Délibération n° 2020/50 – Acquisition de la parcelle section AD N°371 de 402 m²</u>

Béatrice ALIPHAT
Quel aménagement vous prévoyez parce que c'est une zone un petit peu dangereuse ?
Sur ce type de sujet, pour savoir ce que vous prévoyez comme d'aménagement c'était déjà le cas sur la maison des associations, il y avait des commissions des services techniques qui permettaient aux élus de connaître les projets en amont, d'aller visiter sur le terrain, d'aller voir un certain nombre de choses qui nous permettaient de nous rendre compte un petit peu des projets proposés par la majorité. Envisagez-vous ces commissions de terrains qui sont plus faciles pour les élus que nous sommes pour appréhender les projets plutôt que dans une séance comme celle-ci qui va s'alourdir si l'on a besoin de précision et si on pose des questions ?

Monsieur le Maire
Je n'ai pas souvenir que l'on ait été régulièrement invités à ce genre de commissions sinon très ponctuellement. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de projet d'aménagement sur cet espace mais évidemment nous comprenons l'intérêt patrimonial de cet espace donc il est évident que nous continuons ce qui avait été entrepris par l'ancienne majorité.

Béatrice ALIPHAT
D'un point de vue sécurité comment vous voyez l'accès ? C'est un angle qui n'est pas très pratique.

Monsieur le Maire
On vous répondra quand on aura travaillé le sujet mais pour autant la pertinence de l'acquisition est avérée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que cette acquisition est nécessaire pour la mise en œuvre de l'aménagement de l'intersection Crépon/Calieux et la mise en valeur du patrimoine local ;

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AD N°371 d'une superficie de 402 m² sise Chemin des Calieux au prix de 10 050 € (dix mille cinquante Euros).

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

Délibération n° 2020/51 – Convention d'occupation du site de Caderaou-Figuerolles en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux de réfection de pistes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du site de Caderaou-Figuerolles en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux de réfection de pistes avec le Conservatoire du Littoral

Délibération n° 2020/52 – Convention d'occupation du site Caderaou-Figuerolles pour la Fête de la randonnée

Béatrice ALIPHAT
Je vous confirme que c'était une demande qui avait été faite quand nous étions encore aux commandes et nous y étions favorables bien sûr. En revanche, là où je ne suis pas tout à fait d'accord, c'est sur la redevance. Pour la fête de la randonnée, ça me choque un peu moins mais cela fait trois ans que le Conservatoire du Littoral nous titille pour faire payer les manifestations et nous y sommes farouchement opposés notamment pour l'association Saint Mitréenne d'athlétisme qui organise le trail dans le massif. L'année dernière c'était juste. Je pense qu'il faut avoir une position très ferme, j'entends que l'on peut avoir une redevance pour les extérieurs mais pas pour une association Saint mitre est un acquis investi énormément de temps dans ce type de préparation je trouve ça totalement injuste de leur demander 200 €. Je vous invite à être vigilant car le Conservatoire du Littoral a une position ferme sur ce sujet.

Monsieur le Maire
Propos inaudibles

Béatrice ALIPHAT
Finalement ça va être une subvention au conservatoire du littoral puisque si le conservatoire du littorale demande son rôle associations et que vous donnez une subvention de 200 € à l'association c'est le conservatoire qui en bénéficie donc je ne pense pas que ce soit quelque chose de bénéfique association. L'argent va au Conservatoire du Littoral et par l'association. Vus subventionnez le Conservatoire.

Nous assurons l'équité entre les différentes associations mais on ne peut pas valider une gratuité pour une association Saint migraine et autoriser la redevance. Association extérieure. Il faut être équitable dans le traitement et on peut aider nous nos associations si c'est notre choix.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du site Caderaou-Figuerolles pour la Fête de la Randonnée telle que présentée en annexe

FIXE à 200 € la redevance d'occupation due par l'organisateur de la manifestation à la Commune

Questions diverses

Monsieur le Maire
Nous avons une liste de 6 questions diverses qui nous a été transmise au nom de la liste les Saint Mitréens avant tout est adressé à chaque fois un adjoint ou un conseiller délégué sur le sujet.

La première question concerne donc des manifestations qui ont été organisées dans le courant du mois de septembre. Monsieur Barroero qui nous pose la question et nous dit que la une seule manifestation qui a été annulée est une manifestation qu'il avait mise en place sous le mandat précédent. Et il nous pose la question suivante : quels sont aujourd'hui les raisons de cette censure qui prend la forme d'un acte discriminatoire ?

Je donne évidemment la parole à Madame Christelle PAKULIC.

Christelle PAKULIC
Nous ne prenons pas les décisions par rapport à l'ancienne municipalité mais pour répondre aux attentes des Saint Mitréens. Dans ce contexte sanitaire, nous prenons également en compte évidemment les décisions de la Préfecture à savoir que le 25 août 2020 il y avait un arrêté pour la fermeture des bars, des restaurants et des commerces à 23 heures et qu'il aurait été malvenu de maintenir une nuit pittoresque où il y a des rassemblements en soirée. À savoir que depuis toutes les manifestations ont été annulées notamment les journées du patrimoine depuis l'arrêté du 15 septembre 2020 donc la question ne se pose plus.

Monsieur le Maire
Vous avez une deuxième question adressée au conseiller en charge de la sécurité de la tranquillité publique et vous nous interpellez Monsieur Barroero sur la présence d'un coq car vous estimez que ce nouveau résident trouble la tranquillité publique du lotissement et donc vous nous demandez qu'a-t-il été fait pour retrouver un minimum de tranquillité publique dans ce quartier ? Quand ? Et par qui ?

Je passe la parole à l'adjoint en charge.

Stéphane MARLOT
Mesdames Messieurs le Conseil municipal bonsoir dans un premier temps. Monsieur Barroero sérieusement un coq.

Denis BARROERO
Attendez répondez sérieusement s'il vous plaît.

Stéphane MARLOT
On va donc remettre les choses dans le contexte. Ce que vous appelez une priorité de sécurité nous semble bien léger au regard de toutes les missions de polices qui sont en cours depuis le début de notre mandat. Une personne s'est effectivement présentée en mairie pour nous signaler la présence de ce coq qui dérangeait le voisinage au numéro 2, Boulevard de la farandole. J'ai donc demandé à la Police municipale d'aller voir sur place ils n'ont rien constaté du tout. Ils doivent y retourner dans la semaine pour constater à plusieurs reprises. Maintenant je vais laisser la parole à Monsieur Éric Barrat qui est conseillé municipal délégué et qui m'aide dans toutes les questions de tranquillité publique de voisinage.

Eric BARRAT
Bonsoir à tous. Comme vous l'a dit mon collègue, après vérification auprès de la Police municipale, aucun signalement écrit n'a été fait. Cela n'a été qu'une plainte déposée à l'accueil de la mairie. Il a été demandé à la police se rendre sur place, ils ont fait des constatations mais sans aucune certitude. C'est-à-dire que le quartier était très calme lorsqu'ils y sont passés.

La Police municipale s'est de nouveau déplacée aujourd'hui pour constater un trouble possible et faire en plus une enquête de voisinage qui nous a relevé une seule possibilité de gêne sur les X voisins directs du numéro 2, Boulevard de la Farandole où vous habitez Monsieur Baroerro.
Or, pour constater un trouble de la tranquillité publique, il faut faire remonter les notions de répétition, d'intensité, et de gêne publique. Cela va donc demander un certain temps, on va y aller plusieurs fois, on va essayer de trouver des solutions à l'amiable avant d'arriver à des solutions qui pourraient être une mise en demeure, de se séparer de l'animal ou de le saisir ou alors de verbaliser. Tout cela prend donc du temps et on va suivre ce dossier comme tous les autres.

Stéphane MARLOT
Juste une petite précision qui date de cet après-midi donc la police est retournée sur place, ils ont fait une enquête de voisinage et donc sur 12 personnes qui ont été contactés dans le voisinage proche, un seul a répondu par l'affirmative en disant qu'il était embêté par le coq mais il faut savoir que la seule personne qui se plaint est en conflit avec le propriétaire du coq.

Monsieur le Maire
Bref pour l'instant on ne relève pas un trouble à la tranquillité publique puisque le champ de ce coq ne se manifeste pas sans discontinuer ou à une fréquence ou une intensité qui pourrait nous conduire à intervenir. On est a priori dans le cas de litige privé de voisinage.

Vous interpellez encore l'adjoint en charge de la sécurité pour un tournoi de boule qui s'est déroulée le samedi 12 septembre au stade municipal et pour lequel vous considérez que les gestes barrières n'ont pas été respectés et pour lequel vous trouvez aussi que le stationnement n'a pas été correctement assuré. Vous parlez de stationnement sauvage sur le boulevard Tartarin. Donc vous nous posez la question pourquoi la Police municipale était absente ce jour-là pour faire respecter les règles sanitaires et de stationnement sur les voies publiques ? Que compte faire à l'avenir les responsables municipaux pour que cesse ce genre de pratiques ? Je donne la parole à nouveau Monsieur Marlot.

Stéphane MARLOT
Déjà le sujet est un peu plus important je pense. La première chose qui me vient à l'esprit avec la longueur de votre question c'est que le challenge de boule en l'honneur d'un jeune Saint Mitréen décédé en était déjà à sa 12e édition avec 11 ans visiblement de problèmes de stationnement donc vous étiez dans la majorité pendant six ans et la question ne vient que maintenant. Lorsque les joueurs de pétanque pratiquent, ils ne sont pas soumis au port du masque. Ça ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'arrêté préfectoral qui dit que toute activité sportive pratiquée en plein air ne nécessite pas le port du masque. Il est cependant possible dans ce que vous nous dites, que les spectateurs n'en étaient pas pourvus ça je peux le concevoir. Concernant le problème de stationnement, j'ai contacté le chef du centre de secours parce que vous dites dans votre question que s'il y avait eu une intervention pompiers cela aurait pu être dramatique sauf que l'argument tombe à l'eau puisque le chef du centre de secours me dit que il n'y avait aucun problème ce jour-là s'il fallait déplacer un engin. Je comprends que le voisinage se soit plaint de stationnement irrégulier sur les trottoirs, c'est pourquoi je demanderai à l'association de faire le nécessaire pour l'année prochaine afin qu'ils utilisent, et là je suis d'accord avec vous je vous rejoins, le parking du Don du sang qui apparemment ce jour-là était vide. J'estime effectivement que l'on peut faire lorsqu'on est sportif quelques mètres pour se rendre sur ce parking.

Quand vous nous dites où était la Police municipale ? La Police municipale était sur un événement municipal. On a fait un choix pour moi le plus important c'est que les policiers municipaux soient sur une manifestation municipale plutôt qu'ils aillent verbaliser les gens pour stationnement gênant ou non port du masque puisque c'était les mêmes personnes en l'occurrence donc ils auraient cumulé deux

infractions et cela aurait fait très cher pour une famille. Je ne pense pas que c'était la priorité de faire quitter la police municipale sur ce qu'ils étaient en train de faire. C'est un choix et nous l'assumons.

Monsieur le Maire

Vous posez une question à l'adjoint en charge des personnels concernant une prolongation ou un renouvellement de stage. Lors du dernier conseil municipal de juillet, un renouvellement ou une simple prolongation de stage a été acté par délibération. Dans l'urgence de cette prise de décision, il nous a été précisé que les conditions d'exécution de ce stage nous seraient précisées ultérieurement. La question que vous posez : quelles sont les conditions arrêtées pour ce stage ? S'agit-il d'un renouvellement ou d'une prolongation ? Quel en sera la durée ? Dans quel service municipal se déroulera-t-il ? Et sous quel tutorat fonctionnel sera placé le ou la stagiaire en question ? Par ailleurs, d'autres retours ou réintégrations sont-ils prévus et si oui sur quels postes ?

Alors Monsieur Barroero, vous ne serez pas surpris que ce soit moi qui vous réponde puisque vous devriez savoir qu'il n'y a pas d'adjoint en charge des personnels ce qui a été voté lors du dernier Conseil municipal.

Alors contrairement à ce que vous dites, ce qui a été acté par délibération c'est la création de poste d'attaché pour permettre la réintégration d'un agent suite à un contentieux administratif au cours du précédent mandat. Et nous avons à cœur de clore toutes les procédures et tous les litiges et les difficultés rencontrées par le personnel municipal sous le précédent mandat. Cet agent accomplira donc son stage tel que l'a défini le tribunal administratif, décision devenue définitive après épuisement des voies de recours pour lesquelles la Commune a donc été déboutée. Sa réintégration se fera sur son poste initial et puisque nous sommes le 21 septembre, sa réintégration est aujourd'hui effective sur la base d'une fiche de poste validée par l'agent concerné. Au vu de votre expérience d'élu, vous devriez savoir qu'il n'y a pas de tutorat en la matière. Sa titularisation ne pourra se faire que sur proposition de son supérieur hiérarchique direct, la décision finale revenant en tant que Maire. Nous avons également d'autres retours d'agents puisque c'est la troisième réintégration et à ce jour il n'est pas prévu d'autres réintégrations mais nous y travaillons.

Cinquième question que vous posez Monsieur Barroero à l'adjoint en charge de la vie associative concernant les conventions des associations. Suite à la rentrée scolaire et des associations de début d'année, nous avons donc été conduits à réorganiser la gestion des salles et un certain nombre d'associations qui ne bénéficiaient d'aucune salle ont pu enfin accéder à des salles dignes de ce nom et vous estimez vous au contraire que la gestion n'a pas été satisfaisante donc vous nous demandez comment faire pour rétablir une juste répartition des créneaux et des lieux et comment comptez-vous suivre la recommandation faite aux élus de ne pas occuper de poste exécutif dans une association subventionnée par la commune. Je passe la parole à l'adjoint en charge Julien DETREZ.

Merci d'avoir posé la question ce qui va nous permettre de clarifier les choses.

Tout d'abord permettez-moi de vous demander M. Barroero en tant qu'ancien adjoint aux associations :

- Combien d'heures avait cette association en 2019-2020 ? FITDANCE 18h30
- Combien d'heures dans la salle de danse ? FITDANCE 8h30 - FIT4U 0h
- Combien de subventions ? FITDANCE 2000€ - FIT4U 0€
- Combien de placards de rangement ? FITDANCE 2 - FIT4U 0

De plus je rajouterai que FIT4U dont le Président est un élu puisque vous mettez le doigt dessus, pour la saison 2019-2020, ne possédant que des créneaux dans le hall de la maternelle, se voyait, cette année en cas de fermeture des écoles, à cause des contraintes sanitaires, disparaitre.

Voici le constat qui a été établi, nous avons œuvré en pensant passé, présent, futur…

Passé avec le constat que je viens de présenter.

Présent en apportant un accès à tous sans exception grâce à un rééquilibrage des salles, ce n'est pas satisfaisant pour moi mais c'est un compromis dans l'attente futur du projet de la Maison de la jeunesse qui nous apportera plus de souplesse grâce à des salles supplémentaires.

Je souhaite vous dire que je ne vous voie pas comme des opposants mais seulement comme des conseillers avec tout ce que cela implique, c'est-à-dire relevé des incohérences, des erreurs si vous préférez, en y apportant une direction possible vers une solution, car qui plus est vous avez été adjoint pendant plusieurs années, mais votre comportement force mon ouverture d'esprit envers vous à s'éteindre car au lieu de ça vous préférez formuler des attaques plutôt que des solutions, nous remarquons donc qu'il y a ceux qui passent leur temps à critiquer et ceux à trouver des solutions.

Du coup allons sur ce terrain-là et voyons ensemble vos propos sur les réseaux sociaux, votre défouloir où vous avez utilisé cette association comme courroie de transmission afin de faire le buzz et donner un écho politique.

Vous commencez par « ça n'a pas trainé » effectivement ça n'a pas trainé car nous avons trouvé une solution en 1 mois là où vous avez échoué en 5 ans, car FIT4U existe depuis 2015.

« déploiement de force » je ne sais pas sur quoi vous vous basez car je me suis déplacé, nous avons pu dialoguer avec l'association, le but de mon déplacement était l'écoute et surtout pas la force. Donc si vos propos est une attaque envers mon physique sachez que je n'y suis pour rien et vous invite en tant que procédurier à porter plainte envers mes parents.

« interdire l'accès de la salle polyvalente » nous n'avons interdit personne dans cette salle car l'association concernée a la jouissance de ce lieu sur d'autres créneaux que nous avons conservés, à savoir 1h le Mardi et 2h le Jeudi là où vous vous l'interdisiez à FIT4U pour la saison 2019-2020 car elle n'avait aucun créneaux dans cette salle.

« pas de préavis…convention jusqu'en Décembre » vous nous reprochez encore quelque chose que vous avez fait en pire car la saison passée vous avez supprimé un créneaux à la l'OMCA danse sans préavis, là où nous nous déplaçons de lieux tout en conservant le créneau horaire. Je suis également étonné que les associations fonctionnant sur le calendrier scolaire se voit attribuer une convention de Décembre à Décembre qui plus est validé par M. Barroero qui a fonctionné de part son métier sur le calendrier scolaire car il faisait partie du corps enseignant.

« présidente…liste d'Aliphat » avant de formuler de telles attaques renseignez-vous bien sur l'amitié que j'ai avec la présidente sur plusieurs générations. Je fais passer l'amitié avant la politique et l'équité avant l'amitié, vous politisez la chose moi je ne le ferai jamais.

« …l'équité » c'est la seule chose où nous sommes d'accord, car suite à nos changement l'équité n'est toujours pas respecté car FIT4U détient 1 seul créneaux dans la salle de danse là où les autres en détiennent plusieurs, l'association FIT4U détient 1 seul créneaux dans la salle polyvalente de varage là où FITDANCE en détient 2, l'association FIT4U n'a aucune subvention là où d'autres ont obtenu plusieurs milliers d'€, l'association FIT4U ne possède aucune armoire dans les lieux mis à disposition par la municipalité ce qui lui oblige à transporter son matériel à chaque séance, là où les autres en ont et certaines même plusieurs….

« l'absence de convention… » là encore vous êtes ni objectif ni cohérent, car 1erement les conventions sont déjà à la signature là où vous, comme vous l'avez si bien dit, vous les signez en Décembre, que faisait donc ces associations de Septembre à Décembre ? et 2ement nous avons relevé qu'une association n'avez pas de convention depuis plusieurs années, ayant relevé cette erreur nous ne

souhaitions pas vous le reprocher car nous considérons que l'erreur est humaine mais puisque vous n'avez pas la même optique parlons du coup de leur assurance sur plusieurs années.

Pour conclure, en lisant votre post, force est de constater que vous ne relatez que le mauvais en occultant volontairement vos incohérences ainsi que le dialogue et l'écoute aussi bien de la part de l'association que de notre côté, du coup votre amertume laisse à penser que vous n'avez pas l'esprit sportif face à votre défaite aux dernières élections municipale et que vous n'étiez peut-être pas à votre place en tant qu'adjoint au sport.

Pour finir sachez qu'un dossier c'est comme un parachute quand on ne maitrise pas on s'écrase.

Stéphane MARLOT
Étant donné que dans cette question vous me visez particulièrement puisque pour l'ensemble du public, il faut rappeler que je suis le Président de l'association Fit 4U, puisque vous parlez de conflit d'intérêts encore faudrait-il qu'il y ait un intérêt. Comme l'a dit Monsieur Detrez, mon association ne reçoit aucune subvention municipale depuis cinq ans et Madame Aliphat en attestera largement. Vous avez été le seul et j'ai le courage de mes opinions de nous donner l'accès à la maternelle Rostand. Nous, tout ce que l'on demandait, c'était un endroit pour pratiquer. Nous avons créé notre association à l'époque à la demande de Madame Aliphat je tiens à le préciser qui ensuite ne nous a jamais donné de salle pour fonctionner. Quand il n'y a pas d'intérêt il n'y a pas de conflit.

Denis BARROERO
Je rappelle que lors d'une réunion que j'avais programmé l'an dernier au mois de septembre, Monsieur Marlot avait été invité au titre de son association et c'est à ce moment-là avec les trois associations de danses que nous avions convenu une phase de démarrage tel que vous la souhaitiez Monsieur Marlot, j'ai répondu à votre demande et je suis le seul adjoint, ça vous le confirmez, à avoir répondu à votre demande et à vous avoir attribué quelque chose. Il n'y a donc pas de partialité là-dedans au contraire. Après que votre collègue m'attaque directement vous savez j'ai une très longue carrière derrière moi et ce genre de choses a fini de m'affecter il y a fort longtemps. Je n'ai aucun intérêt dans l'affaire, j'avais même dit que si nous restions en place, vous auriez été invités les quatre associations pour revoir la répartition des créneaux et des installations et ça j'espère Monsieur Marlot que vous pouvez le confirmer devant tout le monde.

Stéphane MARLOT
Je le dis et je le redis vous êtes le seul en cinq ans nous avoir donné un petit quelque chose mais il faut remettre les choses dans leur contexte, c'est un petit quelque chose. Et là où Monsieur Detrez appuie c'est là où ça fait mal c'est-à-dire que nous souhaitions des créneaux pour pouvoir fonctionner et nous ne les avons jamais eus. Mais par rapport au conflit d'intérêts, je ne devrais pas me sentir attaquer ? Je me sens attaqué et je vous réponds que quand il n'y a pas d'intérêt il n'y a pas de conflit donc il faudrait revoir un petit peu les textes de loi qui parle de conflit d'intérêts parce que quand on pose des questions il faut savoir de quoi on parle.

Monsieur le Maire
Une petite remarque pour conclure Monsieur Barroero. Vous nous expliquez que vous si vous aviez été élus, vous auriez enfin mis en place ce que vous n'avez pas fait pendant cinq ans et que nous avons fait en deux mois.

La séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM